

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 191 (01 novembre 2010) intitulé :  
Des mesures pour traiter les incivilités et le sentiment d'insécurité

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers

Réunie le 26 janvier 2011, la commission formée de

- Mesdames les Conseillères Communales : Anne Morisod (remplaçante de M. Carrard), Nelly Wuichet, Pierrette Chenevard (remplaçante de M Buchs 1<sup>er</sup> élu)
- Messieurs les Conseillers Communaux : Yves Gauthier-Jaques, Maurice Gay, Jean-Paul Henet, Albert Graf (excusé)

a entendu :

- Madame La Municipale Elisabeth Ruex-Ray accompagnée de Messieurs Philippe Seiler, Chef de la Police Christian Gilgen, Adjoint au commissaire de la Police
- Monsieur Le Municipal Claude Dupertuis accompagné de Messieurs François Menthonnex, Chef du service des travaux et environnement, Michel Magnin, Adjoint au chef d'exploitation voirie
- Monsieur Le Municipal Olivier Mayor accompagné de Monsieur Michel Piguet, Chef des affaires sociales, éducation et jeunesse et Madame Anne-Catherine Crisinel-Merz, Adjointe au chef du service social, Responsable de la jeunesse et de l'intégration.

Les commissaires les remercient pour leur disponibilité et leurs explications claires et détaillées.

Introduction

Les commissaires reconnaissent que la force de ce rapport est l'approche de type systémique de la problématique.

La dimension interdisciplinaire du concept rend l'analyse plus complexe, mais c'est aussi ce qui en fait l'intérêt.

Le concept concerne principalement 3 départements :

- Police, Mobilité et transports, défense incendie,
- Affaires sociales, éducation et jeunesse, sports et manifestations,
- Travaux et environnement, urbanisme.

L'approche proposée sur *les mesures pour traiter les incivilités et le sentiment d'insécurité* prend en considération tant des mesures de prévention que de répression.

Il est proposé dans le rapport des solutions concrètes, complémentaires les unes aux autres.

La commission a étudié les mesures selon les axes proposés dans le rapport :

- Mesures effectuées et en cours
- Mesures impliquant un nouvel investissement ou une nouvelle dépense.

Elle s'est prononcée sur les mesures impliquant un nouvel investissement pour :

- Un équipement de nettoyage pour tags et graffitis,
- Un poste mobile de police (bus),
- Un système de vidéo surveillance,

Et de nouvelles dépenses pour :

- Un employé nettoyeur spécialisé,
- Deux policiers spécialisés,
- Un travailleur social de proximité.

Tous s'accordent sur le fait que si les incivilités sont objectivables et reconnaissables par le non-respect d'une partie, ou d'un ensemble, de règles de vie en communauté ; le sentiment d'insécurité est, quant à lui, subjectif et exprime une impression qui peut être individuel ou collectif d'un danger réel ou imaginé.

C'est probablement cet aspect subjectif qui a rendu plus laborieuses les discussions en lien à une politique de sécurité.

Complément d'informations sur les *mesures effectuées et en cours*

A) La police renforce sa présence de manière visible, en uniforme, dans les établissements et lieux qui peuvent réunir des personnes susceptibles de manquer aux règles de la communauté, perturber la paix de la cité, voire réaliser des méfaits pénaux comme trafic de drogue. Elle souhaite par sa présence dissuader à l'incivilité.

Elle recherche le dialogue et le partenariat auprès des tenanciers de la ville en proposant une *charte de collaboration en vue de préserver l'ordre et la tranquillité publique*. Au-delà de rappeler aux tenanciers leurs droits, devoirs et responsabilités, la police souhaite trouver avec eux des solutions aux situations critiques comme par exemple appliquer la loi antifumeur et contrôler le bruit des fumeurs à l'extérieur !

De manière générale, le département en charge de la police confirme une augmentation des cambriolages entre Genève et Lausanne, et Nyon ne fait pas exception. La police tente de mettre en place un dispositif pour arrêter les filières qui sévissent dans notre région.

Par contre, il n'y a pas d'augmentation d'agressions au sens pénal avec atteinte à la vie ou blessure grave.

B) Dans le bilan social, on relève l'efficacité de la Fondation du Relais.

Partenaire professionnel dans le secteur socio-éducatif, la Fondation du Relais travaille depuis de longue date avec la ville de Nyon.

Elle offre des prestations spécialisées en particuliers pour des situations lourdes. Elle est capable d'intervenir rapidement, par exemple, une jeune fille avait fugué et était soupçonnée de toxicomanie ; la Fondation, grâce à sa connaissance du terrain et son réseau, a pu rapidement la retrouver et lui offrir un encadrement.

La démarche « photographie » entreprise avec cette fondation et comme décrite dans le préavis, a bien pour objectif de trouver des solutions pour améliorer ou garantir un climat social sain à Nyon.

Quantifier l'efficacité des travailleurs sociaux de proximité (TSP) reste évidemment un exercice difficile pour le département des affaires sociales. Le travail du TSP est centré surtout sur des actions de prévention sociale.

Le TSP œuvre principalement dans l'accompagnement de groupe ou d'individu dans diverses activités de maisons de quartier, sportives, de vacances. Il vise, dans la réalisation de ces activités, l'autonomisation des jeunes et adolescents.

Le TSP a des fonctions de médiation entre jeunes/adolescents et/ou intergénérationnelle, il est à l'écoute et conseille.

Le TSP doit comprendre et être à l'écoute des besoins, il doit aussi faire comprendre aux autres, que ces derniers doivent entendre les besoins des autres.

Pour mesurer l'impact de son travail, il faudrait pouvoir répondre à la question : *Quelle serait la situation s'il n'intervenait pas lors de bagarres entre bandes rivales, s'il ne proposait pas des activités aux jeunes désœuvrés, s'il ne favorisait pas le dialogue entre jeunes et adultes/personnes âgées, etc. ?*

C) La stratégie du département « Travaux et environnement, urbanisme » pour lutter contre les incivilités a été, à ce jour, centrée sur la mise en place de luminaires dans des lieux sombres de notre ville, la gestion des « littering », et le nettoyage de tags&graffitis. Le département intervient entre 150 et 200 fois par an pour nettoyer des tags&graffitis. Les tags&graffitis sont calculés au m<sup>2</sup> à Nyon et non au mètre linéaire.

Tags&graffitis sont typiquement des incivilités qui peuvent générer un sentiment d'insécurité chez certaines personnes. Aussi, le département essaie d'agir rapidement afin de ne pas donner le temps à ce sentiment de s'installer.

Il est difficile d'attraper un tagueur en flagrant délit, on peut au mieux repérer des signatures de tagueurs. Espérer faire nettoyer la ville par les auteurs des méfaits est donc illusoire !

Le département a tenté de discuter avec les tagueurs et leur a offert des surfaces pour taguer, mais ce fut un échec.

Là encore, selon les experts de la voirie, une action rapide de nettoyage est la manière la plus efficace pour décourager les tagueurs et rassurer les citoyens.

En termes de comparaison, Genève gère les tags en partie avec des entreprises privées et en partie en gestion interne au département.

Mesures impliquant un nouvel investissement et des dépenses

*(Pour présenter ces mesures nous garderons la logique : Police - Social et Voirie. Le préavis change d'un chapitre à l'autre sa logique de présentation.)*

*Un poste mobile de police et une vidéosurveillance*

#### Poste mobile

Le chef de la police complète les explications du préavis par une présentation PowerPoint (ppt) du véhicule, petit bus équipé, et de la fonction des policiers attendue.

Le véhicule sera un véhicule équipé feu bleu, sirène et de ce fait exempt de taxe véhicule. L'objectif visé avec ce bus est de renforcer la présence de la police en ville, avec des horaires différents et selon une stratégie d'occupation des lieux de la ville. Il circulera de quartier en quartier et en fonction des manifestations.

Un autre objectif visé : Aujourd'hui, les gens n'osent pas forcément déposer des plaintes, ou ne savent pas toujours les règles du jeu à ce sujet. Aller à leur rencontre les aidera à déposer.

A ce sujet, le chef de la police a proposée de distinguer la statistique des plaintes en lien avec cette activité de proximité.

Car, aller à la rencontre des gens pour encourager à déposer des plaintes, modifiera certainement la statistique. Dès lors ce qui pourrait être interprété comme une augmentation de la criminalité à Nyon, pourrait en réalité ne résulter que d'une augmentation de dépositions.

Pour mener l'action de la police avec le bus, le département a besoin de 2 policiers spécialisés à la « police de proximité ». Cette spécialisation requiert une formation spécifique.

Il a été précisé que le financement de 313'600 pour 2 EPT comprend la formation de base de deux policiers et la formation de spécialisation « police de proximité ».

### Vidéosurveillance

Les caméras de vidéosurveillance sont considérées comme un outil complémentaire aux mesures proposées de sécurisation de Nyon ; un moyen de dissuasion.

5 caméras seront installées autour de la Place de la gare et la rue des Marchandises. Parmi ces caméras une devrait être mobile et permettre des actions rapides si des points chauds devaient apparaître ailleurs dans la ville. Il a été précisé que les images sont gardées 96 heures maximum.

Nous avons eu l'assurance que la gestion des données enregistrées ne génèrera pas de surcoût de gestion.

L'expérience mentionnée dans le préavis concernant la Grande -Bretagne est controversée. Selon d'autres sources internet, l'efficacité du système serait reconnue pour des établissements et des moyens de transport, et remis en question pour les rues.

Il est rappelé que la mise en place de ce système de vidéosurveillance devra faire l'objet d'un règlement adopté par le Conseil communal.

### Engagement d'un travailleur social de proximité (TSP)

L'engagement d'un TSP a pour objectif, en plus des activités mentionnées précédemment, de diminuer les incivilités, faire respecter les règles de la communauté. Chez certaines personnes, un accompagnement complémentaire à l'éducation des parents et la scolarisation est nécessaire pour apprendre ces règles.

Le TSP doit être capable de créer un climat de confiance pour œuvrer au mieux sur le terrain. C'est un travail de longue haleine. Veiller à la création des lieux de rencontre et d'espaces de discussion est essentiel à la stabilité du climat social.

Il est à relever que le bénévolat est de moins en moins fréquent dans notre société, et ce travail doit être pris en charge par des professionnels rémunérés.

Il est précisé que les TSP ne s'occupent pas exclusivement des personnes avec des problèmes ou en rupture, mais ont aussi de nombreux projets avec des jeunes et adultes stables et équilibrés. Des exemples comme la roulote, le forum quartier, des activités sportives, etc. sont mentionnées.

Achat d'un équipement de nettoyage pour tags&graffitis (tg) et engagement d'un nettoyeur spécialisé

L'achat d'un équipement pour nettoyer tg est un investissement nécessaire à la stratégie d'intervention rapide et efficace souhaitée par le service de la voirie, comme expliqué précédemment. Actuellement, la voirie dépense entre 50'000 et 100'000.- pour enlever partiellement les tg.

Même si le but du service de la voirie n'est pas de se substituer à une entreprise privée de nettoyage, l'équipement pourra être loué à d'autres communes et aux privés, et on peut ainsi espérer un retour sur investissement. Une commune aurait déjà fait savoir son intérêt.

Il est précisé que probablement le service aura besoin à 100% de la machine pour éliminer tous les tg de la ville dans la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement, que la machine sera installée de manière fixe dans un véhicule.

Par ailleurs, la machine peut être utilisée à d'autres fins comme le nettoyage de lieux.

L'autogestion du nettoyage des tg garantit aussi l'utilisation de produits peu toxique, voire pas du tout.

Les commissaires n'ont cependant pas été convaincus de la nécessité d'un EPT pour le poste de nettoyeur spécialisé. Ils considèrent que 50% devrait couvrir les besoins.

La municipalité est d'accord, mais imagine employer la personne à d'autres fins par exemple pour la déchèterie. Mais la déchèterie n'est pas l'objet de ce préavis.

En conclusion

Gérer les incivilités de notre ville est une tâche complexe !

Où commence l'incivilité... à un mégot par terre !

Et que dire du sentiment d'insécurité ?

Est-il effet miroir de notre propre insécurité ou de l'autre ou des deux ?

Nous supposons et allons de nos références à qui mieux mieux pour tenter d'expliquer et de prévenir. Ce dont nous sommes certains, nous voulons tenter d'apporter des moyens à notre municipalité pour rendre notre vie communautaire agréable et conviviale.

Il est important de bien saisir que le concept, par sa dimension interdisciplinaire, a une vision stratégique qui va de la prévention et la répression. Il ne prétend pas être exhaustif dans les solutions, mais tente d'apporter des issues concrètes et complémentaires avec 3 de nos départements.

C'est pourquoi nous avons en commission accepté ce préavis, à l'unanimité pour les postes de police mobile et le poste de travailleur social de proximité ; et à la majorité pour les autres objets.

Concernant le poste de nettoyeur spécialisé la commission formule le vœu à la municipalité d'engager un nettoyeur spécialisé à 50% et non à 100%.

Vu : Le rapport numéro 191 relatif aux mesures pour traiter incivilités et le sentiment d'insécurité

Oùï : Le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet

Attendu : Que ledit rapport a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

- 1) un crédit de 79'000.- est accordé pour financer l'achat de l'équipement pour enlever les tags et graffitis ;
- 2) un crédit 71'000.- est accordé pour financer l'achat d'un véhicule « poste de police mobile » ;
- 3) un crédit de 94'500- est accordé pour financer l'achat de caméras de vidéosurveillance.

Ces trois montants sont portés sur le compte 9143-20 du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 10 ans.

- 4) la municipalité est autorisée à créer un poste ouvrier spécialisé qui viendra en augmentation de l'effectif du Service des travaux et environnement ;
- 5) la municipalité est autorisée à créer deux postes d'agent de police qui viendront en augmentation de l'effectif du Service de police ;
- 6) la municipalité est autorisée à créer un poste de travailleur social de proximité qui viendra en augmentation de l'effectif du Service des affaires sociales, éducation et jeunesse

La commission

Chenevard Pierrette (présidente et rapporteuse)

Gauthier-Jaques Yves

Gay Maurice

Henet Jean-Paul

Morisod Anne

Wuichet Nelly

Nyon, le 10 février 2011